# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## APL

Question écrite n° 9802

### Texte de la question

M. Francois Loos souhaite attirer l'attention du M. le ministre du logement sur la faiblesse des seuils APL appliques dans le Bas-Rhin. Le cout actuel de la construction dans la region, les standards d'habitation existants font qu'il est tres difficile de beneficier des APL. Il lui demande par consequent quelles mesures le Gouvernement envisage pour etendre vers le haut les seuils appliques.

### Texte de la réponse

Les aides personnelles au logement, generalisees depuis le 1er janvier 1993 a l'ensemble des menages, sous seule condition de ressources, prennent une part croissante dans le financement du logement. Cependant, cette evolution a conduit a un systeme complexe, parfois source d'incoherence et d'inegalite. C'est pourquoi une mission de reflexion sur l'ensemble du dispositif des aides a la personne a ete confiee a M. Choussat, inspecteur general des finances. Le probleme de l'efficacite des aides personnelles au logement pour solvabiliser les menages est l'un des sujets qui fera l'objet d'un examen dans le cadre de cette mission. M. Choussat remettra ses conclusions en septembre 1994.

### Données clés

**Auteur :** M. Loos François
**Circonscription :** - UDF
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 9802
**Rubrique :** Logement : aides et prets
**Ministère interrogé :** logement
**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 3 janvier 1994, page 21
**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2073